Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260917-2026_9_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du jeudi 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien LE PESSOT, Maire de PÉDERNEC

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	15
Procurations	4

Présents : LE PESSOT Damien, BODILIS Tiphen, LE GAC Vincent, QUEMENER Sandra, BALDINHO Christine, LE PEUCH Pascal, MADIGOU Patricia, FEUVRIER, Jacqueline, RIOU Stéphane, LE MERRER Gwenola, GUELLEC Gisèle, FINETTI Alexandre, RANNOU Hervé, TANGUY Fanny, LE BIHAN Matthieu

Absents : LE ROUX Gildas (procuration à LE PESSOT Damien), LE BLEVENNEC Patrick (procuration à RIOU Stéphane), CARVENNEC Eveline (procuration à MADIGOU Patricia), de GUILLEBON Michel-Marie (procuration à BALDINHO Christine)

Vincent LE GAC a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 septembre 2026
Date d'affichage : 10 septembre 2026

2026-9-5 Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise située au lieu-dit Ruchant

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 5 juin 2026, le Conseil municipal avait approuvé l'acquisition auprès de l'indivision LAHAY de la parcelle cadastrée section A n°2646, d'une superficie de 11 m², pour un montant de 50 €, afin de régulariser une situation foncière résultant de travaux d'aménagement réalisés en 2019 rue de Ruchant.

À la suite des échanges intervenus avec le service foncier du Centre de gestion et l'étude notariale, cette régularisation doit finalement être réalisée sous la forme d'un échange foncier : l'indivision LAHAY céderait à la commune la parcelle A n°2646 et, en contrepartie, la commune lui céderait une emprise de 2 m², cadastrée section A n°2647, destinée à être rattachée à la parcelle A n°2645 appartenant à l'indivision LAHAY.

Cette emprise de 2 m² étant issue du domaine public communal, elle doit préalablement à sa cession être désaffectée et déclassée du domaine public, afin d'être intégrée au domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation de la parcelle cadastrée section A n°2647, d'une superficie de 2 m², prononce son déclassement du domaine public communal et son intégration au domaine privé de la commune en vue de sa cession dans le cadre de l'échange foncier avec l'indivision LAHAY.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260917-2026_9_5-DE

Fait et délibéré à Pédernec le 17 septembre 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Damien LE PESSOT



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr